

Le communiqué du Conseil des ministres du mercredi 8 juillet 2015

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 8 juillet 2015, au palais de la République, sous la présidence, de Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat a renouvelé ses chaleureuses félicitations et celles de la nation, aux anciens combattants qui viennent d'être décorés dans l'Ordre national du Lion et l'Ordre national de la Légion d'honneur. Ces distinctions méritées marquent, à quelques semaines de la célébration du 70ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, la reconnaissance de leur engagement exceptionnel sur les différents théâtres d'opérations. Ces personnalités,

distinguées conjointement par le Sénégal et la France, ont combattu avec leurs frères d'armes d'alors, pour défendre la liberté, la dignité humaine et l'honneur de notre pays.

A cet égard, le Président de la République invite le Gouvernement à veiller scrupuleusement à l'amélioration de la prise en charge des anciens combattants, ces compatriotes dont l'exemplarité remarquable doit inspirer nos actions quotidiennes et guider les générations actuelles et futures, dans la construction d'un Sénégal Emergent, pour le bien-être de tous les citoyens.

Abordant le point de sa communication portant sur le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) qu'il a initié et lancé officiellement le mardi 7 juillet 2015, le Président de la République rappelle au Gouvernement tout le sens et la portée de cette nouvelle initiative de l'Etat. Ce programme spécial vient consolider les efforts consentis par le Gouvernement pour promouvoir un développement territorial harmonieux, qui améliore sans cesse les conditions de vie et d'épanouissement des populations rurales.

Le PUDC illustre la volonté du Chef de l'Etat d'accélérer et d'asseoir le développement humain, équitable et durable sur l'ensemble des collectivités locales, en focalisant les actions sur les priorités du monde rural, à savoir : l'hydraulique, l'électrification rurale, le désenclavement à travers l'aménagement des pistes de production, le renforcement des capacités des femmes et celles des organisations de producteurs, pour un meilleur accès au marché et la consolidation de l'économie rurale.

Dans cette perspective, le Président de la République a décidé, la mobilisation par l'Etat, d'importantes ressources budgétaires internes d'un montant de 113 milliards de FCFA sur la période 2015 – 2017 et de confier l'exécution des projets en mode « Fast Track » au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Etat.

A ce titre, le Chef de l'Etat invite le Gouvernement et les structures publiques impliquées :

- à déployer toutes les ressources humaines et tous les moyens d'intervention requis, pour faciliter l'exécution rapide et efficace des projets sectoriels du PUDC ;

- et à associer les autorités administratives déconcentrées, les collectivités locales, les organisations communautaires de base, les populations et autres acteurs territoriaux concernés à toutes les étapes d'implémentation du PUDC.

Concluant sa communication sur ce point, le Président de la République demande au Premier Ministre d'assurer un suivi permanent de cet important programme, dont les réalisations, très attendues, doivent mobiliser en priorité le Gouvernement et faire l'objet d'un rapport mensuel formel en Conseil des Ministres.

Evoquant l'aquaculture dont la promotion et le développement restent un objectif stratégique du Plan Sénégal Emergent (PSE), le Chef de l'Etat demande au Gouvernement, après le vote récent et l'entrée en vigueur du code de la pêche, de finaliser dans les meilleurs délais, l'élaboration d'une loi d'orientation pour la promotion et le développement du sous-secteur. Ce cadre d'incitation permettra de conforter les bases d'une économie aquacole, de contribuer à la sécurité alimentaire des populations, à la création de valeur ajoutée et d'emplois.

Dans cette perspective, le Président de la République invite le Premier Ministre à accroître les ressources budgétaires allouées au sous-secteur de l'aquaculture, afin d'assurer l'aménagement de sites de production sur l'ensemble du territoire national.

En outre, le Chef de l'Etat engage le Gouvernement à promouvoir des Partenariats Public-Privé innovants avec les entreprises du secteur de la pêche, afin de consolider les chaînes de valeur nécessaires au développement national de l'aquaculture, à la préservation et l'optimisation du patrimoine halieutique du Sénégal.

Le Premier Ministre a fait au Conseil une communication portant sur les potentialités de l'économie numérique, secteur qui constitue un facteur essentiel et un catalyseur de la croissance économique.

Au-delà de son poids intrinsèque, l'économie numérique a un fort effet d'entraînement et un pouvoir de transformation sur le reste de l'économie, notamment sur le secteur financier, le commerce, l'agriculture, la santé, l'éducation.

Dès lors, la stratégie nationale de développement numérique, comme indiqué par le Chef de l'Etat, devra prendre en compte le renforcement de la qualité des infrastructures de connectivité pour favoriser un accès équitable et à moindre coût à l'internet, la promotion d'incubateurs d'entreprises de TIC, le développement de formations mieux adaptées et des mécanismes de financement spécifiques pour les jeunes porteurs de projets, le développement de plateforme de création de de datacenters et de services à valeur ajoutée.

Pour conclure sa communication, le Premier Ministre a fait le compte rendu de la réunion technique interministérielle d'évaluation des recommandations des Assises de l'éducation qu'il a présidée le mardi 7 juillet 2015.

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point sur l'actualité internationale et la situation sous régionale.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a fait le point sur la situation économique nationale et sur la conjoncture internationale.

Le Ministre auprès du Président de la République, en charge du suivi du Plan Sénégal Emergent (PSE) a rendu compte des activités de suivi du PSE.

Le Ministre du Renouveau urbain a fait une communication sur la politique d'habitat social.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a adopté :

- le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention de Minamata sur le mercure, adoptée à Kumamoto (Japon) le 10 octobre 2013.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Monsieur Momar DIOP, Docteur en Economie, matricule de solde n°659 250/M, Ambassadeur du Sénégal en Afrique du Sud, est nommé, cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de sa Majesté MSWATI III, Roi du Swaziland, avec résidence à Pretoria ;

Monsieur Sidy GUEYE, Ingénieur statisticien Démographe, matricule de solde n°503 835/B, est nommé Secrétaire général du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, en remplacement de Monsieur Adama Baye Racine NDIAYE, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Adama Mamadou SALL, Inspecteur principal des Impôts et des Domaines, matricule de solde n°600 003/C, est nommé Directeur des Services fiscaux spécialisés à la Direction générale des Impôts et des Domaines ;

Monsieur Alioune LECOR, Professeur d'Enseignement moyen, titulaire d'un DESS en Management, Décentralisation et Développement territorial, matricule de solde n°516 604/Z, est nommé Directeur du Développement social et Communautaire au ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, en remplacement de Monsieur Sidy GUEYE, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Omar SAMB, Professeur d'Enseignement moyen principal, matricule de solde n°601 514/A, est nommé Directeur des Etudes et de l'Evaluation des projets au ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, en remplacement de Monsieur Alioune LECOR, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Ibrahima Bocar SOW, Ingénieur génie civil, est nommé Directeur des Stratégies de Désenclavement au ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement.

Monsieur Moussa DIARRA, Inspecteur de spécialité, titulaire d'un diplôme d'Ingénieur des travaux agricoles, matricule de solde n°507 947/Z, est nommé Directeur du Centre national de Formation des Maîtres d'Enseignement technique professionnel de Guérina au ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat, poste vacant.